

Réunion plénière du réseau de solidarité des associations messines

Mercredi, 20 avril 2016, à 9H30

Fondation Abbé Pierre, 7 rue Clérisseau - Metz

Présents :

MT WEISSE (ATD)- JF QUANTIN (MRAP et RESF) – R. JUNKER (Secours catholique)- A. GARNIER (Secours catholique)- I. MACMILLAN (Secours catholique)-F.IOCHUM (Restos du cœur)-V.ETIENNE (FAP)-M. HOERNER (FAP)- E. PARACHINI (AIEM)-AM. BOURELLE (AIEM)- I. MAHLER (épicerie Mozart)-N. DROUOT (MdM) – M. TOUNSI (MdM)- P. LAMIRAND (Banque alimentaire)- G. RAPT (banque alimentaire) – M. MEBARKI (Culture 21)- G.GRETHEN (LDH)- D. CHOIGNOT (CASAM)-C. BREGEAUT (MdM)- C. DURAND (habitat humanisme et le mouvement du nid)- M. LOMAN (Equipe St Vincent de Metz)- G. MATHIEU (DPA – AIEM) – AN . QUILLOT (RESF) – C. MAURY (Maison diocésaine de la solidarité)- M. MICHEL (Ex Comité international de la Croix rouge)- H. LECLERC (coordonnatrice du réseau)

Excusés : V. PILCHEN (centre examen de santé)- S. MARANGER (AIEM pôle asile)- A. MONZEL (Armée du salut)

Ordre du jour :

- 1- Bilan des ateliers et axes prioritaires pour cette année
- 2- Regard sur le fonctionnement du réseau

**I -Bilan des ateliers d'avril 2014 à avril 2016
et
axes prioritaires pour l'année 2016**

A- Accès à l'hébergement et au logement.

5 réunions : 21 Oct. 2014- 19 Janv. 2015- 7 Avril 2015- 16 Juin 2015- 1°mars 2016

➤ sujets abordés :

- le fonctionnement de l'hébergement d'urgence à Metz
- Informations sur Les démarches pour accéder au logement autonome ou accompagné
- Hébergement des personnes à la rue
- Informations sur le fond social du logement, sur l'ADIL, sur le projet Welcome
- Informations sur le campement des Roms, rue Louis le Débonnaire
- Avec la FAP, problème des expulsions locatives.

➤ Les axes de travail prioritaires pour 2016

Axe 1 : logement des majeurs à la rue et des mineurs isolés

Agir pour que l'arrêté du Conseil d'Etat soit pris en compte (voir le communiqué du DAL en PJ)

La question des mineurs est plus large que le simple hébergement dans la mesure où ils nécessitent une prise en charge globale.

Axe 2 : vérifier les avancées concernant certains cas de domiciliation

- La domiciliation des demandeurs d'asile isolés dont le recours a été rejetée par la CNDA mais qui ont encore des droits à faire valoir. Actuellement, nous n'avons pas de solutions totalement légales : des associations reçoivent les courriers puis les transmettent.
- La question des communes environnantes qui ne respectent pas l'obligation de domicilier.

B – Accès aux soins

7 réunions : 1° décembre 2014- 23 mars 2015 – 4 juin 2015- 27 novembre 2015-25 janvier 2016- 1° mars 2016- 22 mars 2016

➤ Les sujets abordés :

- Les différents dysfonctionnements de la PASS
- La plateforme d'accueil médico-social en centre - ville pour les publics très précaires
- Ouverture de bains-douches, de toilettes gratuites et d'accès à l'eau potable en ville

➤ Décisions

- Intervention auprès de la direction de l'hôpital de Mercy au sujet des conditions de fonctionnement de la PASS et la mise en place du comité de pilotage. A noter toutefois, quelques avancées dont la présence d'un second médecin.
- Elaboration du projet de plateforme d'accueil médico – social : Réaliser un diagnostic, construire et porter le projet
- Faire le point sur les besoins en matière de douches, suite à l'accord donné concernant les toilettes gratuites et l'accès à l'eau potable. Cette enquête pourra être conduite par les restos du Cœur, les équipes mobiles de l'AIEM. Des questions pourront aussi être posées à l'accueil de la mairie et à la veille sociale.

➤ Les axes de travail prioritaires pour 2016

Axe 1 : Favoriser le recours aux droits de santé par le biais d'une plateforme d'accueil médico-social

Axe 2 : Favoriser l'accès à l'hygiène :

Evaluer les besoins en matière de douches gratuites accessibles à tous.

Axe 3 : intervenir pour que le fonctionnement de la PASS s'améliore

Axe 4 : ne pas oublier le suivi des patients présentant des troubles psychiatriques : patients sans couverture médicale, qui ont des difficultés pour obtenir les médicaments qui leur sont prescrits par l'hôpital de Jury.

C – Urgence et aides alimentaires

5 réunions : 13 octobre 2014- 2 décembre 2014- 16 Février 2015- 15 juin 2015- 15 septembre 2015

➤ Les sujets abordés :

- Connaître le fonctionnement des associations messines en matière d'aide alimentaire
- Maillage du territoire en matière d'aide alimentaire

- Diversité des statuts des personnes aidées pour ce qui relève des conditions d'accès à l'aide alimentaire
 - Nécessité d'établir plus de liens avec les travailleurs sociaux
 - Problème de mobilité des personnes pour accéder aux lieux d'aide alimentaire
- Les décisions
- Faire des fiches descriptives de ce que font les associations (réalisées)
 - Carte de l'aide alimentaire (réalisée)
 - travailler par quartier : rencontrer les associations qui ne participent pas au réseau par rapport à leur action.
 - Avoir un observatoire pour chaque quartier, avec l'aide du CCAS, pour prioriser les quartiers les plus démunis au niveau de l'aide alimentaire
- Les axes de travail prioritaires pour 2016

Axe 1 : se coordonner sur les différents territoires

Les questions essentielles sont de repérer et orienter les publics invisibles et de savoir si on répond aux besoins.

Compléter la carte internet des lieux d'aides alimentaires par des sectorisations qui sont à mettre en valeur.

Axe 2 : renforcer les liens avec les travailleurs sociaux

Mise en place d'un conseil des accompagnants sociaux avec le concours du CCAS, l'objectif étant de favoriser la collecte des disfonctionnements, de porter une assistance technique aux associations dans le cadre de leurs accompagnements sociaux, afin de lutter plus efficacement contre le non recours aux droits.

Axe 3 : Travailler sur la qualité de l'aide alimentaire

Diversité des aliments, accompagnement pour l'utilisation des produits, amélioration des conditions de distribution tant au niveau matériel qu'humain.

Proposition : se réunir pour mutualiser les demandes et les idées concernant les locaux des associations. Un groupe de travail est à mettre en place pour

répertorier les besoins de chacun et porter ensemble nos demandes aux décideurs. L'idée est de lutter contre des lieux « ghettos » en favorisant le partage de lieux entre associations dont les champs de compétences sont différents. Des exemples sont à chercher en France où des associations partagent des locaux avec des lieux communes et des parties privatives.

Des modes de partage existent à Metz (maison de la solidarité), à Woippy et à Hayange.

D- Accès à la culture et insertion

8 réunions : 9 février 2015 – 18 mars 2015- 25 juin 2015- 14 octobre 2015- 8 décembre 2015- 27 janvier 2016-19 février 2016 – 30 mars 2016

➤ Les sujets abordés :

- Echanges sur les différentes activités d'accès à la culture conduites par les associations
- Rôle du médiateur culturel
- Formation des travailleurs sociaux à la médiation culturelle
- L'accueil des publics en précarité dans les lieux culturels messins
- L'accompagnement des publics et les diverses médiations

➤ Les décisions

- Promouvoir la culture pour tous en développant un système de billets mis à disposition des associations pour les publics en précarité
- Elaborer un document conventionnel entre associations et structures culturelles établissant les actions d'accompagnement et de médiation
- Repérer les structures culturelles qui pourraient s'inscrire dans cette démarche et rencontrer l'adjoint à la culture
- Organiser sur le site la mise à disposition de places à l'aide d'un agenda accessible à tous.
- Participer avec l'IRTS à la formation de médiateurs culturels.

➤ Axe de travail prioritaire pour 2016

Axe 1 : Promouvoir la culture pour tous, en développant un système de billets mis à disposition des associations pour les publics en précarité.

- mettre en place un protocole entre les associations du réseau et les structures culturelles, sous forme d'engagement réciproque à accompagner la mise à disposition de places par des actions de médiation assurées par les structures culturelles et de diverses formes d'accompagnement assurées par les associations. Veiller à ce que cette collaboration s'établisse selon un calendrier annuel.

E - Accès aux transports

Il y a un vrai problème de coût des transports pour les publics fragiles, dans tous les aspects de leur vie que ce soit pour :

- L'accès aux lieux d'aide alimentaire
- L'accès aux soins dispensés à la PASS de l'hôpital de Mercy
- La recherche d'hébergement ou de logement
- La possibilité d'avoir accès à son courrier dans les cas de domiciliation
- toutes les démarches administratives permettant l'accès aux droits et à l'insertion.

- Axe 1 : gratuité de transports pour les publics en situation de précarité

La demande qui a été faite auprès de la communauté d'agglomération concerne les bénéficiaires de la CMU et de l'AME.

F- L'annuaire des associations

3 réunions : 3 juin 2015- 22 septembre 2015- 6 mars 2016

- Les sujets abordés :

Conception d'un annuaire informatisé

- Travail réalisé

- Compléter les bases de données à l'aide des fiches remplies par les associations et structures et finaliser chaque onglet de l'annuaire.
- Sécurisation de l'annuaire

- Il est en ligne sur le site du réseau et des structures comme l'hôpital de jury, les UTASI et l'IRTS en ont un lien.

- Axe 1 : mettre en place un comité de suivi par un groupe restreint (peut-être des professionnels) pour mettre à jour les données de l'annuaire tous les 6 mois.

II- Regard sur le fonctionnement du réseau

Les associations fondatrices du réseau ont souhaité mieux partager les informations, être plus audibles des pouvoirs publics et rendre plus efficaces certaines actions. C'était la raison d'être de ce réseau.

Son fonctionnement permet- il d'atteindre ces objectifs ?

- ❖ **Travail collaboratif harmonieux** entre associations et professionnels des associations prestataires, des collectivités et des structures de l'Etat
- Le réseau apparait comme un lieu où s'agrègent tous ceux qui veulent travailler ensemble sur Metz, qu'ils soient des secteurs médico- sociaux ou culturels.
- Cela s'est fait au fur et à mesure. il semble que le réseau corresponde à une attente d'un lieu d'échanges et de projets, lieu non institutionnel, souple mais en même temps structuré par des règles et des valeurs.
- Se pose la question de l'intégration de nouvelles associations :
Lors de la dernière plénière : *« Conditions pour intégrer le réseau : se reconnaître dans les valeurs de la charte et le périmètre d'action des associations qui souhaitent intégrer le réseau est bien celui de Metz et de sa métropole, et ce dans un souci d'efficacité. »*
La coordonnatrice reçoit les demandes d'intégration dans le réseau, mais ne peut décider seule.
Proposition : Il serait utile d'avoir un comité de coordination pour que les décisions soient prises à plusieurs. Ce comité sera composé par exemple des responsables des GT et d'une ou deux personnes qui travailleront avec la coordonnatrice.
- Se pose aussi la question (récurrente) de l'entrée dans les GT du réseau de personnes directement concernées par les problématiques, personnes prises en charge par les associations. Il faudrait que nous réfléchissions à la manière de procéder pour que cela soit possible .Un groupe devra se pencher sur cette question.
- ❖ **Le travail au niveau des ateliers :** cela reste la forme la plus adaptée.
Lors de la dernière réunion : *« Leur composition doit rester « souple » : il y a toujours un noyau d'associations plutôt directement concerné par le thème, mais la réflexion s'enrichira si s'y ajoutent des associations ou partenaires dont l'action habituelle n'est*

pas précisément liée à la thématique de l'atelier. De plus, plusieurs personnes d'une même association peuvent suivre un atelier, à tour de rôle, en fonction de leurs disponibilités »

- 5 ateliers sont pérennes : Hébergement-logement, accès aux soins, aide alimentaire, accès à la culture- insertion et annuaire. Des sous-groupes peuvent être constitués dans les ateliers.
 - D'autres ateliers se forment en fonction des problèmes rencontrés, des nécessités :
 - Domiciliation
 - Transports
 - Enseignement du Français, à mettre en place. Il ne faudra pas oublier d'inviter les associations concernées, non membres du réseau.
 - Méthode de travail des ateliers : le travail qui a été validé par le groupe est largement diffusé. La force du réseau, c'est le travail partagé. Rôle fondamental de la communication : bien faire circuler nos analyses et nos projets au sein du réseau, mais aussi à l'extérieur pour que nos idées progressent.
 - Une règle de communication des informations : toutes les annonces d'actions conduites par les associations du réseau sont diffusées sur le site du réseau et par messagerie.
 - Il convient chaque année de se poser la question du renouvellement des associations porteuses et des personnes qui pilotent les groupes. Décisions prises pour 2016-2017 :
 - Hébergement – logement, GT piloté par Martine HOERNER et la Fondation Abbé Pierre
 - Accès aux soins, GT piloté par Malika TOUNSI et Médecins du Monde
 - Urgence et aides alimentaires, GT piloté par Isabelle MACMILLAN et Rémy JUNKER du Secours catholique
 - Accès à la culture et insertion : Gérard REIBEL de ATD ayant informé le réseau de sa décision de ne pas poursuivre, c'est provisoirement Hélène LECLERC qui pilotera ce groupe.
 - Transports, GT piloté par Geneviève GRETHEN de la Ligue des Droits de l'Homme
 - Suivi et mise à jour de l'annuaire, GT piloté par Geneviève GRETHEN de la Ligue des Droits de l'Homme
- ❖ **La coordination** est fondamentale pour assurer le bon fonctionnement du réseau : avoir une vue d'ensemble, rendre compte, veiller au bon fonctionnement des groupes, faire connaître les actions et des projets.

- Activité prenante qui gagnerait à reposer sur deux personnes. Cela se mettra petit à petit en place en fonction des appétences de chacun.
- Dans l'immédiat, les décisions urgentes seront prises, entre deux réunions du réseau, par le comité de coordination.

❖ **Prise en charge des frais liés au fonctionnement du réseau**

La sécurisation du site et de l'annuaire revient, chaque année, à environ 90 euros.

Décision prise : la LDH sera le porteur financier et demandera une subvention à la MACIF pour régler cette facture. Si cela n'est pas possible, la question du remboursement de la coordonnatrice sera à revoir.